



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 juin 2019

### **Signature d'un protocole d'accord entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale autour du projet de création d'un grand pôle financier public**

Le projet de création d'un grand pôle financier public au service des territoires vient de franchir une étape-clé, avec la signature par l'Etat, la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale d'un protocole d'accord non-engageant.

La création de ce pôle public d'intérêt général, dont le principe avait été annoncé le 30 août 2018 par le Ministre de l'économie et des finances, viserait à renforcer la cohésion des territoires et à lutter contre la fracture territoriale sur l'ensemble du territoire à travers La Poste et la Caisse des Dépôts, opérateurs de proximité au service des citoyens. Il se donnerait pour ambition d'offrir des services bancaires et d'assurance adaptés aux besoins des collectivités locales, des entreprises et des particuliers grâce aux compétences de La Banque Postale, de la Caisse des Dépôts, de Bpifrance et de CNP Assurances.

La mise en œuvre de ce projet serait réalisée par voie d'apport par l'Etat et la Caisse des Dépôts à La Poste, puis par celle-ci à La Banque Postale, de leurs participations respectives de 1,11% et 40,87% au sein de CNP Assurances. Au terme de cette opération, La Poste serait détenue majoritairement par la Caisse des Dépôts, ce qui est rendu possible par la loi relative à la croissance et à la transformation des entreprises (la loi PACTE), et la participation de La Banque Postale au capital de CNP Assurances, dont le modèle multi-partenarial est réaffirmé dans le cadre de ce projet, passerait ainsi à 62,13%.

La réalisation de ce projet reste conditionnée par plusieurs étapes :

- l'obtention d'une dérogation à l'obligation de réaliser une offre publique d'achat sur les titres de CNP Assurances, en vue de laquelle la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale ont d'ores-et-déjà déposé une demande auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- le bon achèvement des procédures d'information ou de consultation des instances représentatives du personnel des différentes entités ;
- les décisions respectives de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, du conseil d'administration de La Poste et du Conseil de Surveillance de La Banque Postale ;
- la signature d'un protocole d'accord engageant ;
- l'obtention des autorisations réglementaires auprès des autorités compétentes.

L'opération devrait être réalisée dans le courant du premier trimestre 2020.

### **À propos du groupe Caisse des Dépôts :**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les retraites et la formation professionnelle, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

### **A propos du Groupe La Poste :**





Société anonyme à capitaux 100 % publics, Le Groupe La Poste est organisé en cinq branches : Services-Courrier-Colis, La Banque Postale, Réseau La Poste, GeoPost, Numérique. Le Groupe est présent dans plus de 44 pays sur 4 continents. Chaque jour, les 17 000 points de contact de La Poste, 1er réseau commercial de proximité de France, accueillent 1,3 million de clients. La Poste distribue 23,3 milliards d'objets par an dans le monde (lettres, imprimés publicitaires et colis), 6 jours par semaine. En 2018, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 24,7 milliards d'euros, dont 27 % à l'international, et emploie plus de 251 000 collaborateurs. Dans son plan stratégique « La Poste 2020 : conquérir l'avenir », La Poste s'est donné pour objectif d'accélérer sa transformation en partant à la conquête de nouveaux territoires. Avec pour ambition de devenir la première entreprise de services de proximité humaine, pour tous, partout et tous les jours, La Poste s'engage à simplifier la vie.

### **A propos de La Banque Postale :**

La Banque Postale, filiale du groupe La Poste est présente sur les marchés de la banque de détail, de l'assurance et de la gestion d'actifs. Banque et citoyenne, elle accompagne ses clients dans une relation bancaire durable avec une gamme complète de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Banque de proximité et de service public, La Banque Postale répond aux besoins de tous : particuliers, entreprises, professionnels et secteur public local. Elle est au service de ses clients à travers le réseau des bureaux de poste, sur Internet et par téléphone dans une relation totalement multicanale.

### **GRUPE CAISSE DES DEPOTS – SERVICE PRESSE**

Tel: +33 (0)1 58 50 40 00

 |  |  |  caissedesdepots.fr

### **GRUPE LA POSTE – SERVICE PRESSE**

Tel: +33 (0)1 55 44 22 41

service.presse@laposte.fr

### **GRUPE LA POSTE – RELATIONS INVESTISSEURS**

Yasmina Galle

Tel: +33 (0)1 55 44 17 02

yasmina.galle@laposte.fr

### **LA BANQUE POSTALE – RELATIONS INVESTISSEURS**

Estelle Maturell Andino

Tel: +33 (0)1 57 75 61 79

estelle.maturell-andino@labanquepostale.fr